



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L2121-7 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du conseil municipal le :

MARDI 04 JUIN 2024 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024
- 3) Travaux de rénovation de l'école primaire : Approbation de l'APD
- 4) Annemasse-Agglomération : OAP Energie-climat : Avis de la commune de Bonne
- 5) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde : Convention à intervenir avec la Protection Civile et le magasin SUPER U
- 6) Conclusion d'une servitude de tréfond sur la parcelle A 712 pour passage d'un branchement d'eau potable pour la propriété DEGORRE
- 7) Signature d'une convention cadre multipartite liée au fonctionnement du poste de psychologue de l'Education Nationale
- 8) Finances : Mise en place du compte financier unique (CFU) pour l'exercice comptable 2024 et les suivants
- 9) SAEM Les Cuisines du Faucigny : Validation par la commune de l'intégration de la Ville d'Annemasse et du CCAS d'Annemasse au sein de la SAEM
- 10) Décision n°11-2024 DIA
- 11) Autres décisions dans le cadre des délégations accordées au Maire : N°12-2024, n°13-2024, n°14-2024
- 12) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 27/05/2024

Le Maire,
Yves CHEMINAL